

DELIBERATION N° 2026-002
DE LA COMMUNE DE REOTIER
Séance 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi 21 mars, à 10 h le Conseil Municipal de la Commune de Réotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 17 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Étaient présents : CANNAT Marcel, Eva BOREL, MOURONT Michel, DUC Caroline, CASTELLACCI Marc, GANDELLI Erika, LEPEINGLE Patrick, GUIEU Claire, SIBOURD Yvan, COLLOMB Dominique, FORGET Frédéric.

Secrétaire de séance : MOURONT Michel

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-1 et suivants ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 11 membres ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marcel CANNAT

